

FORUM : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
QUESTION : Concilier exploitation et protection de la vie aquatique et terrestre.
SOUHMIS PAR : la république d'Irlande



L'Assemblée Générale,

Notant avec regret les différentes crises auxquelles le monde a dû se confronter ces dernières années et qui ont mis un frein à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour la protection de la vie marine et terrestre, mais qui ont marqué un tournant décisif dans la vision des populations face à l'écologie et nous incitent à nous tourner vers des modes de vie plus durables,

Rappelant, que l'ONU est une organisation internationale possédant de nombreux programmes dont un créé il y a peu, qui vise à promouvoir le développement durable avec 17 objectifs pour transformer notre monde, par l'intermédiaire des commissions comme le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et des pays membres,

Exprimant sa vive préoccupation vis-à-vis de l'avancée très faible des projets mis en place précédemment pour préserver et mettre fin à la destruction massive des océans, la déforestation et la désertification provoquées par l'activité humaine ce qui permettrait de trouver un équilibre entre la protection de ces zones et leur exploitation,

Soulignant que le PNUE est la plus haute autorité en matière environnementale dans le système de Nations Unies et qu'il doit aider à renforcer la capacité des États à mieux intégrer les réponses au changement climatique en assurant le leadership pour ce qui est de l'adaptation, la réduction des risques, la technologie et la finance,

Rappelant que la surpêche est une des sources de la dégradation des fonds marins, selon l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un tiers des populations de poissons pêchées dans le monde se trouve être surexploité,

Notant que les nombreuses constructions de l'homme pour la production d'énergie et autres détériorent ses fonds marins en détruisant herbiers marins et coraux qui se sont raréfiés,

Gardant à l'esprit que dans le cas des exploitations terrestres, ce sont la déforestation et la désertification des espaces productifs qui se trouvent être les plus nocives, en effet, 88 % de la déforestation mondiale est due à l'agriculture dont une importante partie au sein des forêts tropicales, régions les plus riches en biodiversité,

Exprimant son désarroi face au braconnage prenant de plus en plus d'ampleur et de la destruction d'habitat naturel par des entreprises ou des particuliers, ne se souciant pas de l'avenir des espèces animales qui se trouvent aujourd'hui menacées et des répercussions qu'auront leurs disparitions sur les écosystèmes,

Félicitant les nombreux projets, qui ont déjà été mis en vigueur par le PNUE, tel que le Programme de protection pour les mers régionales lancé en 1974 ou le Programme d'action mondiale pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, programme qui est le seul mécanisme intergouvernemental mondial qui étudie le lien entre les écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins, ou encore les travaux de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, favorisant la coopération internationale et la coordination de programmes dans les domaines de la recherche et l'observation marine, la conservation et la protection des environnements marins,

Soulignant l'existence des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de «L'avenir que nous voulons»,

Rappelant également que la détérioration de notre planète concerne tous les pays et que pour réussir à sauvegarder notre planète, il faut agir au plus vite pour lutter à la fois contre l'urgence climatique et contre notre mode de consommation actuel,

Gardant à l'esprit également le fait que toutes les actions qui sont exécutées par les industriels, agriculteurs et autres qui peuvent détériorer notre écosystème ne peuvent être supprimées ou interdites du fait que ces industries soutiennent l'économie de nos pays et se doivent donc d'être maintenues et améliorées ;

1. *Lance un appel* au pays membre pour réglementer efficacement la pêche,
 - a. *Incite* à mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices ;
 - b. *Cherche* à exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques du moment ;
2. *Exhorte* à la mobilisation d'importantes ressources de la parts des états membre de cette commission pour financer la gestion durable des océans mais aussi le respect de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour parvenir à une préservation des fond marins et de leurs populations ;

3. *Déplore* que de nouvelles politiques pour la préservation des espèces et de leur milieu de vie ne soient pas encore adoptées
 - a. *Espère* la mise en place d'une réglementation plus stricte et dissuasive à l'encontre du braconnage avec une augmentation de l'amende et des peines encourues qui s'appliqueraient à l'identique pour tous les pays membres de l'ONU ;
 - b. *Soutient* la mise en place de réserves naturelles et de zones protégées afin de préserver les milieux aquatiques et terrestres indispensables pour les espèces vivantes ;
 - c. *Recommande* la participation aux recherches et aux actions pour l'implantation et la réintroduction d'espèces, opérations aujourd'hui encore peu connues et souvent délicates, encadrées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;

4. *Invite* les pays participant à s'inspirer des organisations qui ont pour but d'atteindre un mode de production durable, tel qu'Origine Green qui est aujourd'hui le seul programme national de production durable de denrées alimentaires et de boissons au monde ;

5. *Espère* que les pays mettront en place des systèmes pour participer à l'amélioration et à la protection de la vie terrestre,
 - a. *Invite* à la mise en place de politique pour restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial ;
 - b. *Approuve* les politiques se mettant en place qui consiste à ce que le gouvernement replante des arbres ou le fasse faire par des entreprises et des particuliers dans la limite du possible, pour lutter contre le changement climatique et la déforestation ;
 - c. *Recommande* la restauration des terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification sous la forme de sécheresse et d'inondations ;
 - d. *Encourage* les pays à s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres ;

6. *Incite* à la sensibilisation des populations par des moyens technologiques, éducatifs ou par des interventions de la part des pays ;
 - a. *Appelle* à la sensibilisation des plus jeunes, sur l'importance de la préservation de notre écosystème, à l'aide de jeux éducatifs matériels ou immatériels soulignant l'importance des forêts et des fonds marins ou par des sorties scolaires ;
 - b. *Approuve* la prévention et l'informations données aux entreprises ayant un impact sur la dégradation de l'écosystème ;

7. *Espère* pouvoir augmenter les financements attribués aux nombreuses initiatives et organisations pour la préservation de l'environnement, telle que la « décennie des Nations-Unies pour la restauration des écosystèmes » ainsi qu'apporter un financement aux futures recherches pour trouver de nouvelles solutions ;
8. *Décide* de rester activement saisie de la question.